



## Europe

La FFPP est aujourd'hui le membre français de la Fédération Européenne des Associations de Psychologues (FEAP), plus connue sous son signe anglais : EFPA. La FFPP y remplace l'ANOP (Association Nationale des Organisations de Psychologues), aujourd'hui dissoute. Il s'agit d'une étape importante dans la vie de la FFPP. Il s'agit aussi d'une étape importante pour la psychologie en France. En effet, cette place prise par la FFPP l'est dans un contexte qui n'est malheureusement pas celui de l'unité de la profession. Ceci confère à la FFPP de nouvelles responsabilités. Comment gérer ce nouveau contexte ?

Il est clair que la FFPP est l'organisation qui porte l'idée de regroupement de la profession et de la discipline. C'est ce qu'a reconnu l'EFPA en désignant la FFPP comme représentant de la France, malgré les manœuvres destinées à empêcher cette désignation. Il est clair également que l'EFPA fait confiance à la FFPP : le parrainage accordé au colloque *Intelligence de l'Enfant* en est une autre preuve. Mais cela ne saurait suffire et nous ne pouvons évidemment nous satisfaire de la situation actuelle. Les évolutions souhaitables doivent donc aller dans deux directions :

D'une part, les organisations fondatrices de la FFPP et qui n'ont pas concrétisé leur geste fonda-

teur par une adhésion doivent tenir compte de cette réalité nouvelle et reconsidérer leur position : c'est au niveau européen que se dessine l'avenir de la profession et de la formation, pour les psychologues comme pour tous. C'est donc dans le cadre de l'organisation française membre de l'organisation européenne qu'il faut agir.

D'autre part, la FFPP ne doit en aucun cas considérer qu'elle possède un monopole des relations avec l'Europe. Des compétences existent dans toutes les organisations françaises et tous doivent se préparer à la mise en place du diplôme *Europ-sy*. Les mois à venir doivent donc être marqués par les contacts et l'ouverture. Le SNP a pris l'initiative d'une journée pour commémorer les vingt ans de la loi de 85 sur le titre de psychologue. Excellente initiative, et la FFPP y participera donc, avec l'espoir qu'il s'agisse d'un moment de réflexion de toute la profession et de ses organisations sur l'avenir. Dans le même esprit, la préparation des seconds *Entretiens de la psychologie* a commencé, et nous y inviterons toutes les organisations.

Porteuse de la volonté de regroupement de la profession, la FFPP n'est pas propriétaire de cette idée et de cette volonté. Elle souhaite donc que tous ceux qui s'en réclament passent à l'acte et fera ce qui est en son pouvoir pour faciliter cet acte.

**Roger Lécuyer**

**FFPP 92 rue du dessous des berges 75013 PARIS**

**01 43 47 20 75**

permanence téléphonique le mardi après-midi

Fax: 08 71 74 84 01

[www.ffpp.net](http://www.ffpp.net)

[siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net)

Directeur de la publication  
Roger LECUYER

Vice-présidente  
chargée de la publication  
Brigitte GUINOT

Comité de rédaction  
Christian BALLOUARD,

Jean-Pierre CHARTIER,  
Marie-Christine GELY-  
NARGEOT,  
Aline MORIZE-RIELLAND,  
Marie-Jeanne ROBINEAU,  
Dominique SZEPIELAK,  
Bruno VIVICORSI  
N° ISSN-----1763-4113  
N° CPPAP----- en cours

## SOMMAIRE

|  |     |
|--|-----|
| Editorial  | -p1 |
| Les régions, appel                                   | -p2 |
| Brèves, ADELI,                                       | -p3 |
| Les Entretiens de la Psychologie                     | -p4 |
| EuroPsy, Groupe de l'Europe du sud                   | -p6 |
| Utilisation du QI, Article 52                        | -p7 |
| Congrès Intelligence de l'enfant, abonnement, Agenda | -p8 |



AQUITAINE

Olivier Moyano ouvre à la rentrée universitaire (Octobre 2005) un groupe délocalisé d'étudiants salariés (sous l'égide de l'Université Lumière Lyon2) qui souhaitent entreprendre des études de psychologie tout en restant salariés. Les étudiants doivent justifier d'au moins trois ans d'une pratique sociale ou relationnelle sur laquelle ils vont s'appuyer pour aborder leurs études de psychologie. Il existe déjà une quinzaine de groupes similaires à Lyon, un en Suisse et trois à Paris. Le régime Formation à Partir de la Pratique (FPP) est une composante de l'Institut de Psychologie de l'Université Lumière Lyon 2.

contact :

o l i v i e r . m o y a n o @ w a n a d o o . f r  
(les regroupements ont lieu en week-end à Mérignac - 33 700 -).

- Des projets pour permettre une meilleure visibilité des psychologues: promotion des listes ADELI,
- rencontres avec les usagers,
- engagement des psychologues praticiens dans la formation.

Les idées ne manquent pas en Aquitaine! La FFPP Aquitaine-groupe de PAU se réunira le jeudi 29 septembre à 20h30, salle 605, complexe de la République, rue Carnot, 64000 Pau (tél: 0559306728)



## LIMOUSIN

L'école Psychanalytique du Centre Ouest (EPCO) organise le Samedi 8 octobre à 14h30, salle du Lac de Causse, au Conseil Régional 27 boulevard de la Corderie, Limoges, une conférence débat « **Question au Féminin** » avec Jeanne Wiltord

Le samedi 19 novembre à 14h une conférence débat « **usage et mésusage de la psychologie: place et rôle du psychologue** » organisée par la coordination régionale de la FFPP aura lieu à l'amphithéâtre Blanqui, à Limoges.  
limousin@ffpp.net

## Message de soutien

Des membres du SNP informent la FFPP qu'un appel, dans la continuité des engagements pris lors de leur congrès en mars 2003 et en vue du prochain congrès ordinaire en mai 2006, a été adressé aux membres du SNP pour les inciter à adhérer individuellement à la FFPP et à continuer à œuvrer à rassembler la profession dans la fédération.



## Compte-rendu de la rencontre des psychologues d'ÎLE DE FRANCE du 9 juillet 2005

Humeur conviviale lors de cette rencontre des psychologues à l'initiative du bureau de la FFPP Ile de France, chaleureuse, dynamique, patente, portante et partante. Autrement dit, de l'énergie pour saluer l'histoire et la poursuivre, d'autant plus que nous avons également ce jour-là l'occasion de se féliciter de la déclaration de la FFPP comme membre français de la Fédération Européenne des Associations de Psychologues.

### Trois groupes de travail se mettent en place qui répondent à trois priorités:

commission « Visibilité de la profession » également dénommé « groupe de l'article 25 » en référence à l'article du code de déontologie qui énonce :

article 25

« Le psychologue a une responsabilité dans la diffusion de la psychologie, auprès du public et des médias. Il fait de la psychologie et de ses applications une présentation en accord avec les règles déontologiques de la profession. Il use de son droit de rectification pour contribuer au sérieux des informations communiquées au public. »

Cette commission se donne comme premier objectif de rédiger une plaquette à destination des psychologues et à partir de celle-ci, de rédiger une autre plaquette à destination du grand public en s'inspirant des publicités actuelles autour de certaines professions (avocat, notaire).

La commission est animée par Clotilde Beylouneh que vous pouvez contacter sur [cbeylou@free.fr](mailto:cbeylou@free.fr)

Prochaine date : vendredi 14 octobre à 18h au siège

commission « aux confins de la psychologie », titre de la journée ou demi-journée à organiser. Celle-ci ferait état des pratiques, rassemblant des té-

moignages sur les conditions d'exercice et présentant une diversité des interventions et notamment des nouvelles activités. Elle est centrée sur une réflexion portant sur l'exercice actuel de la psychologie ainsi que ses limites. A cette occasion, un questionnaire sera élaboré aux fins de rassembler des éléments susceptibles de contribuer à un état des lieux. La commission est animée par Josiane Mechenet que vous pouvez contacter sur [jmeche-net@wanadoo.fr](mailto:jmeche-net@wanadoo.fr)  
Prochaine date : lundi 26 septembre à 19 heures 30 au siège.

commission juridique, sans titre pour l'instant dans la mesure où elle n'a pas encore eu l'occasion de se réunir. Il s'agit de se saisir des questions juridiques dont nous avons besoin car cette culture nous manque et la judiciarisation de la vie sociale et professionnelle nous conduit à être prévenant sur la responsabilité de nos actes et la gestion de nos écrits. L'opportunité de se saisir d'un savoir impérieux sur les conventions collectives par l'une de nos collègues nous incite à établir un panorama des différentes situations professionnelles rencontrées et leurs ressorts.

La commission animée par Vanessa Bletterie que vous pouvez contacter sur [vbx@free.fr](mailto:vbx@free.fr)  
Première date : mardi 20 septembre à 19 heures au siège.

Nos capacités de réflexion et de méthodologie, aussi performantes soient-elles, nous engagent dans des actions qui vont nous mobiliser. Aussi, est-il tout aussi évident que plus nous serons nombreux, plus nous serons efficaces. Si vous avez une disponibilité, aussi minime soit-elle, de proximité ou à distance, d'engagement, de soutien ou de relais, vous êtes les bienvenus à ces commissions de travail.

Prenez contact avec [iledefrance@ffpp.net](mailto:iledefrance@ffpp.net) ou l'une des responsables des commissions de travail.

## brèves

- ⇒ La FFPP a rencontré Monsieur Monteil Directeur de la DES le jeudi 8 septembre (un compte-rendu sera diffusé dans le fédérer n°10).
- ⇒ Entrevue le 21 septembre avec Monsieur Nemitz, membre du cabinet du ministre de l'EN pour faire le point sur la situation de la formation des psychologues de l'Education nationale. Thème qui concerne toute la profession. Les organisations regroupant les psychologues de l'EN ont été invitées à participer à cette entrevue.
- ⇒ Réunion du groupe des psychologues de l'Europe du sud : les 8 et 9 octobre à Paris.
- ⇒ L'intérêt pour Fédérer va croissant : 624 abonnés directs à ce jour ! Merci pour vos encouragements!

## ADELI.....ET LES PSYCHOLOGUES.....

### Le répertoire ADELI : qu'est ce que c'est ?

ADELI signifie Automatisation DEs LIstes. C'est un système d'information national sur les professionnels des secteurs « sanitaire » et « social » et des psychologues. Il contient des informations (état civil – situation professionnelle – activités exercées). Un numéro ADELI est attribué à tous les praticiens salariés ou libéraux et leur sert de numéro de référence :

#### Où enregistrer son diplôme ?

- Si vous exercez en libéral (cabinet ou établissement privé) : à la DDASS du département de votre adresse professionnelle.
- Si vous êtes salarié (poste fixe ou emploi temporaire) : à la DDASS du département de votre adresse professionnelle.
- Si vous n'avez pas d'activité professionnelle : ADELI enregistre les conditions légales d'exercice au vu de vos diplômes. Vous pouvez être enregistré en situation professionnelle "de recherche d'emploi" provisoirement à votre adresse personnelle.
- Si vous exercez dans deux départements : à la DDASS du département où vous déclarez consacrer le plus de temps.

En aucun cas, un professionnel ne peut être enregistré dans deux départements simultanément.

L'enregistrement doit être effectué dans le mois suivant la prise de fonction quel que soit le mode d'exercice (salarié, libéral, mixte).

Il est obligatoire d'informer la DDASS de tout changement de situation afin d'assurer une mise à jour du fichier.

#### Quelles pièces fournir ?

- **L'original du diplôme (la photocopie certifiée conforme ne sera pas acceptée)** - pour les diplômes étrangers prévoir sa traduction en français ainsi que l'autorisation ministérielle d'exercer.
- **Une pièce d'identité.**

**Formulaire d'inscription CERFA** n° 12269\*01, spécifique aux psychologues téléchargeable sur le site

[www.santé.gouv.fr/cerfa/adeli/psypdf](http://www.santé.gouv.fr/cerfa/adeli/psypdf)

N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrer des difficultés particulières concernant l'inscription

**OUI**, l'obligation d'inscription des psychologues sur les répertoires ADELI (2002) est la suite logique, après les décrets d'application (1990) de la loi de 1985 sur la protection du titre de psychologue.

**NON, l'inscription obligatoire des psychologues sur les répertoires ADELI n'a pas pour but de « ficher » les seuls psychologues de France et de Navarre en vue d'une rafle programmée par les médecins...**

**OUI**, nous devons exercer notre vigilance afin de lever l'ambiguïté de rédaction des attestations d'inscriptions ADELI dans certains départements qui pourraient nous assimiler parfois à des professionnels de santé alors que les textes sont clairs : circulaire DHOS/P 2/DREES n° 2003-143 du 21 mars 2003 relative à l'enregistrement des diplômes des psychologues au niveau départemental, <http://www.santé.gouv.fr/adm/dagpb/bo/2003/03-16/a0161202.htm>

**OUI, nous fêterons cette année les 20 ans de la loi de 1985 qui a permis de rendre visible l'usage professionnel du titre de psychologue. N'oublions pas l'arrêté du 14 novembre 2002, à nous de d'œuvrer à sa promotion en nous inscrivant sur les listes ADELI, pour la protection du public.**



A l'invitation du SNP qui souhaite fêter les 20 ans de la loi de 1985 le 3 décembre 2005, la FFPP a participé à une réunion préparatoire à cette manifestation.

# 2<sup>èmes</sup> ENTRETIENS DE LA PSYCHOLOGIE

2-4 novembre 2006

Institut de Psychologie  
(Boulogne-Billancourt)

Les Entretiens de la Psychologie sont organisés tous les 2 ans et donnent la parole à tous les professionnels de la psychologie

## POURQUOI DES ENTRETIENS DE LA PSYCHOLOGIE ?

D'une durée de 3 jours, cette manifestation offre :

- une représentation la plus large possible des acteurs de la psychologie
- une promotion de la profession et de la discipline
- une actualisation régulière des connaissances
- un soutien à la valorisation de la recherche
- un moyen de faire connaître les pratiques innovantes
- un lieu d'échanges entre praticiens et universitaires
- un espace d'interaction sur l'actualité liée à l'exercice de notre profession...

De plus, son Salon de la Psychologie permet :

- à des éditeurs de présenter leurs produits
- à des associations de décrire leur activité
- à des syndicats d'informer sur leurs actions
- à des organismes de proposer leurs formations
- à des institutions d'expliquer leur rôle
- une animation sous la forme de mini-débats
- des présentations de tests, d'ouvrages...

## DE QUOI Y PARLERA-T-ON ?

Les interventions s'intégreront dans les thématiques suivantes, à travers des conférences de 45 minutes, des communications orales de 20 minutes, des ateliers méthodologiques appliqués de 2h et des symposia de 2h de 6 intervenants maximum :

1. L'insertion et les fonctions du psychologue
2. Les pratiques des psychologues
3. La recherche en psychologie
4. La psychologie, son histoire, ses frontières
5. La formation en psychologie
6. La psychologie, les psychologues et les médias
7. L'évaluation en psychologie
8. Ethique et déontologie
9. Psychologie et société

Des tables rondes sur l'actualité du moment seront également mises en place.

## COMMENT SERONT SÉLECTIONNÉES LES PROPOSITIONS ?

Une proposition peut être soumise pour une communication, un atelier ou un symposium en respectant les indications fournies sur les documents téléchargeables sur le site [www.ffpp.net](http://www.ffpp.net) ou sur demande.

Chaque proposition sera expertisée par deux membres du comité scientifique (un universitaire et un professionnel) pour garantir l'accessibilité et l'échange entre chercheurs et praticiens.

Le respect des principes éthiques et l'effort de mise

en relation des données issues de la recherche et des applications issues du terrain seront privilégiés pour toute proposition.

L'accessibilité de l'information présentée à un public non spécialisé pour les communications, le caractère international du thème de recherche et la cohérence des différents intervenants pour les symposia, et le caractère novateur des travaux présentés ainsi que la possibilité d'en constituer une formation professionnelle pour les ateliers seront particulièrement appréciés.

Les actes des résumés et coordonnées précises des auteurs seront disponibles le jour des Entretiens. Des interventions sélectionnées et des comptes-rendus feront l'objet d'une publication sous la forme d'un numéro spécial en partenariat avec le *Bulletin de Psychologie*.

## TARIFS D'INSCRIPTION

*Membres de la FFPP* : 3j: **100 €** - 2j: **75€** - 1j: **45€**  
après le 14 juillet 2006: 3j: **160€** - 2j: **120€** - 1j: **70€**

*Non Membres* : 3j: **160 €** - 2j: **120€** - 1j: **70€**  
après le 14 juillet 2006: 3j: **220€** - 2j: **160€** - 1j: **90€**

*Formation continue* : 3j: **320 €** - 2j: **235€** - 1j: **130€**  
après le 14 juillet 2006: 3j: **420€** - 2j: **310€** - 1j: **170€**

*Tarif réduit\** : 3j: **75 €** - 2j: **55€** - 1j: **30€**

\*Inscription groupée de 4 étudiants : **200 €**

\*étudiants inscrits en L, en M ou en D, chômeurs, intervenants (contacter le siège pour toute demande particulière)

## COMITÉ D'ORGANISATION

Jeannine Accoce, psychologue du travail, responsable du siège FFPP.

Christian Ballouard, psychologue du travail, trésorier.

Claude Bastien, Professeur de Psychologie émérite, Université de Provence.

co-président du comité scientifique.

André Ginel, psychologue de l'éducation et co-responsable du salon.

Brigitte Guinot, psychologue clinicienne, co-présidente du comité scientifique.

Roger Lécuyer, Professeur en psychologie du développement, Université de Paris 5, président de la FFPP.

Sébastien Mauffrey, psychologue clinicien en neuropsychologie et co-responsable du salon.

Alexandre Peyre, psychologue, jeune diplômé.

Marie-Jeanne Robineau, psychologue clinicienne et de l'éducation, secrétaire générale de la FFPP.

Claude Sablé, psychologue clinicienne, chargée de cours à l'université de Provence, communication.

Nicolas Teulade, président de la Fédération Nationale des Etudiants de Psychologie.

Bruno Vivicorsi, maître de conférence en psychologie cognitive, Université de Rouen, psychologue, coordinateur.

Catherine Wieder, maître de conférence HDR en psychopathologie, université de Franche Comté, comité scientifique.



La FFPP est maintenant membre de la Fédération Européenne des Associations de Psychologues. A ce titre, Fédérer publiera chaque mois un dossier en lien avec les problématiques européennes

Le premier dossier concerne EUROPSY, il nous est proposé par Bruno Vivicorsi.

Marie-Jeanne Robinneau, nous présente le Groupe de l'Europe du Sud et l'esprit dans lequel il travaille.

## **EuroPsy: de l'origine à aujourd'hui**

Dès 1957, deux articles du *Traité de Rome* rendaient possible la libre circulation du travail (art. 48) et la reconnaissance mutuelle et la coordination des qualifications professionnelles (art. 57). L'harmonisation avait commencé par des directives dites « de secteur » pour quelques professions (médecins, vétérinaires, architectes...) mais les quelques critères utilisés ne pouvaient s'étendre à l'ensemble des professions.

L'Union Européenne alors naissante du attendre l'établissement par la Commission Européenne de directives générales sur la mobilité des personnes exerçant une profession qui requiert au moins trois années de formation universitaire : ce sont les directives 89/48 et 92/51 sur la *Reconnaissance mutuelle des Diplômes Universitaires* dont dépendent les psychologues.

Pour autant, comme chaque pays pouvait imposer ses propres pré-requis, la liberté de mouvement des psychologues était réduite, et l'évaluation des équivalences très complexe. Il fallut attendre la création de la Fédération Européenne des Associations de Psychologues Professionnels (FEAPP, ou EFPPA pour *European Federation of Professional Psychologists Associations*, fondée en Allemagne en 1981), pour l'établissement de critères optimaux proposés en 1990. Le terme « professionnel » fut retiré en 1999 pour intégrer les chercheurs en psychologie, et la Fédération Européenne des Associations de Psychologues (FEAP, ou EFPA pour *European Federation of Psychologists' Associations*) approuva le cadre général qui mettait déjà en avant une formation théorique et pratique de 6 ans pour être psychologue.

Néanmoins, il fallut déterminer un cadre juridique minimal qui concerne à la fois le *titre* et la *fonction*, deux aspects qui n'étaient pas traités avec la même exigence dans nombre de pays. Plusieurs organisations nationales se sont alors interrogées pour mettre sur pied un « modèle de référence » et des critères minimaux et spécifiques (ciblant des compétences). Après avoir obtenu un financement de l'Union Européenne au sein du programme Leonardo da Vinci en 1999, et par le fait d'une restructuration du système universitaire en Europe consécutive à la *Déclaration de Bologne* en 1999, un *Cadre Européen pour la Formation des Psychologues* pouvait voir le jour en 2001, projet dans lequel le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, la Hollande, la Norvège, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni furent partenaires.

**EuroPsy** pouvait se construire, en parallèle avec des modifications des directives régissant les qualifications professionnelles, pour établir des critères de référence pour la formation de qualité des psychologues en Europe. En particulier, la directive COM (2002) 119 final,

article 15, proposée par la Commission Européenne, acceptée par le Parlement Européen et à l'étude au Conseil Européen, réfléchit à des « plateformes communes » destinées à habiliter au niveau européen des professions quant aux critères requis pour la pratique de la profession en question.

L'objectif principal d' **EuroPsy** est de permettre à tout psychologue de se former et d'exercer dans n'importe quel état de l'UE, et de permettre en même temps à tout individu, groupe ou institution d'un tel état d'obtenir les services de psychologues compétents. L'appui sur des compétences « de terrain » à travers un diplôme de base et d'autres diplômes de niveaux plus élevés fait référence à la spécificité de la formation du psychologue (universitaire et professionnelle) en même temps qu'aux vœux de la Commission Européenne de pouvoir repérer des pré-requis précis et de rendre possible leur évaluation. Bien sûr, les programmes universitaires européens diffèrent dans leur durée et leur spécialisation. Ainsi, l'*EuroPsy* crée des critères de base devant régir les pré-requis minima d'accès à la profession de manière supervisée ou indépendante, dans un ou plusieurs champs professionnels.

Plusieurs principes définissent la « philosophie » d' **EuroPsy**: (1) des services psychologiques de qualité doivent être disponibles à travers l'Europe ; (2) ces services doivent être garantis et fournis par des prestataires qualifiés ; (3) le psychologue doit pouvoir exercer partout en Europe ; (4) un diplôme n'est délivré que (a) s'il est prouvé l'obtention d'un diplôme universitaire national de qualité, (b) s'il est prouvé l'obtention d'une compétence lors de pratiques supervisées et (c) s'il est accepté des critères européens et nationaux d'éthique propres aux psychologues ; (5) seule l'excellence de compétence est retenue dans le programme de formation (aucune structure spécifique de formation ni internat pour la formation clinique ne sont exigés) ; (6) la qualification des pratiques dès l'entrée dans la dite pratique doit être garantie ; (7) un tel niveau d'exigence de compétences doit se maintenir par le fait que ce diplôme, transitoire, est reconduit sur la base d'une continuité de la pratique professionnelle et de formation continue ; (8) les règles nationales relatives aux psychologues doivent être respectées.

**EuroPsy** concerne par conséquent la formation initiale et la formation continue notons dès à présent qu'un registre europsy sera mis en place pour répertorier les titulaires d'une formation nécessaire et suffisante pour en bénéficier, et que le terme « diplôme » n'est pas arrêté actuellement (la commission européenne pencherait plutôt pour un certificat de compétences).

( la suite du dossier dans Fédérer 10, Bruno Vivicorsi y abordera plus concrètement les modalités d'Euro Psy, pour nous psychologues, dans notre réalité professionnelle.)

## **Octobre 1992, Athènes – Octobre 2005, Paris : le groupe de l'Europe du sud : une communauté d'esprit.**

1991, l'Europe de Maastricht est en marche, les chefs d'état et de gouvernement des douze concluent un traité d'union européenne pour promouvoir un progrès économique et social durable. Le débat de société sur l'Europe va bon train, on parle de libre circulation des professionnels : la directive européenne de 1988 instaure un système de reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur sanctionnant une formation d'une durée minimale de 3 ans. La France s'appuyant sur la loi de 1985 y est hostile.

La place et la profession de psychologue sont mal définies dans ce processus. Peu d'informations, l'essentiel provient de l'EFPA via l'ANOP. La Fédération Européenne des Associations de Psychologues (FEAP ou EFPA) réunit les sensibilités et les différences culturelles, linguistiques, géographiques...

Les associations de psychologues de l'Europe du Nord sont déjà constituées en groupes régionaux de travail (groupe des pays du nord et groupe germanophone).

Une volonté politique de rééquilibrage impulse dans l'EFPA, en 1992, la création du groupe des psychologues de l'Europe du Sud. Ce groupe composé de l'Italie, l'Espagne, la Grèce, le Portugal et la France (auquel en avril 1994 se greffera Malte) se donne comme objectif d'être un lieu propositionnel, de réflexion et d'élaboration.

Par ailleurs la diversité des situations en matière de déontologie, les difficultés d'harmonisation des codes font dans l'EFPA depuis

1990 l'objet du travail de la commission déontologie.

Le Groupe de l'Europe du Sud constitué, ses objectifs sont votés et acceptés par l'AG de l'EFPA à Bruxelles en 1992. L'ANOP devient le pilote de la commission qui se donne alors pour tâche :

1/ de développer une réflexion générale sur les principes éthiques de la profession, d'analyser, de synthétiser les différents codes de déontologie nationaux afin d'en dégager une plate forme commune minimale et ce en lien avec la commission déontologie de l'EFPA.

2/ d'organiser un colloque de l'Europe du sud articulé autour de celui de la Charte européenne des psychologues.

3/ de promouvoir une journée européenne avec le but de créer au sein de la profession une meilleure appréhension de l'activité au plan européen et d'offrir un cadre précis et concret à la dimension européenne de la profession. Cette journée organisée pendant deux ou trois ans consécutifs dans tous les pays d'Europe n'a pas remporté, en France, l'audience et l'intérêt escomptés de la part des professionnels qui n'ont pas vu là, l'occasion de parler de la profession et de sa discipline et d'ainsi rendre plus lisible et visible une profession mal connue.

Le projet de Charte éthique mené à terme connu, lui, son apogée lors du colloque Euro Ethique à Marseille, les 3 et 4 décembre 1993. Ce fut le premier rassemblement des psychologues de l'Europe du Sud. Cet événement organisé par l'ANOP et l'AUPI (association des psychologues italiens), fut l'un des moments importants de la profession : français, italiens, portugais, grecs, allemands, belges et suisses, 400 psychologues, tous réunis à Marseille pour échanger : «malgré la multiplication des facteurs de différenciation, nationaux et sectoriels, il s'est clairement démontré qu'il existe bel et bien une unité du métier de psychologue, dont l'expression et le fondement sont les principes « éthiques » présentifiés par la Charte professionnelle ». Charte professionnelle discutée et rendue publique lors du colloque, adoptée à l'AG de l'EFPA à Athènes en 1995, utilisée comme cadre général dans la rédaction du méta code, elle est le préambule du Code de déontologie des psychologues français avec ses 7 principes généraux.

Cette étape a été, en France, le point de départ fructueux d'un travail de réflexion entre les organisations de psychologues et d'enseignants-chercheurs qui a abouti à la rédaction du Code de déontologie des psychologues adopté en 1996 par 26 organisations de psychologues ou d'enseignants-chercheurs.

Le groupe de l'Europe du Sud a eu depuis, beaucoup de mal à trouver un thème de travail aussi riche que le fut celui de la Charte des psychologues cependant il a continué à se rencontrer régulièrement après avoir décidé à l'unanimité d'oeuvrer pour une meilleure assise de la psychologie dans les pays méditerranéens, de développer les rencontres professionnelles en favorisant les échanges selon un axe transversal couvrant les préoccupations de la profession et selon des axes spécifiques aux différents champs d'exercice.

La demande de rencontre est toujours vive parmi les organisations membres de l'EFPA regroupées dans le sud de l'Europe. Les 8 et 9 octobre 2005, la FFPP recevra à Paris les membres du groupe du sud qui s'est élargi en accueillant Chypre, la République de San Marino et la Turquie. La Grèce assure la coordination du groupe.

L'Europe des psychologues se construit, le projet d'EuroPsy (adopté par l'AG de l'EFPA à Grenade) sera proposé par l'EFPA (association représentative des psychologues au niveau européen) comme plate-forme commune à intégrer dans la directive sur la reconnaissance des qualifications professionnelles avec le mot diplôme remplacé par certificat de compétence (terme adopté à l'unanimité par l'AG en juillet 2005 à Grenade). L'EFPA continue sa tâche de fédération s'intéressant aux questions transversales des psychologues en Europe, la FFPP est partie prenante de tous les groupes de travail et tiendra informée la profession sur l'avancée des travaux.

**Marie-Jeanne Robineau**

**DEMANDE D'ADHÉSION D'UNE ORGANISATION:  
CONTACTER LE SIEGE 01 43 47 20 75  
FAX: 08 71 74 84 01  
siege@ffpp.net**

#### DEMANDE D'ADHÉSION INDIVIDUELLE

NOM- PRENOM.....

ADRESSE.....

EMAIL.....

Tel perso...../tel prof.....

Secteur d'activité:.....

#### PIECES A FOURNIR

⇒ **Copie de l'enregistrement ADELI et numéro attribué** après la démarche d'inscription sur les listes départementales de psychologie

⇒ **Ou photocopie de**  
- licence-maitrise + DESS ou diplôme équivalent  
-Diplôme réglementé Ecole des Psychologues praticiens de l'ICP et du CNAM, psychologue du travail, Education Nationale: DEPS, DECOP)

-Autorisation ministérielle (commission d'équivalence) pour les ressortissants européens et étrangers  
-Autorisation préfectorale (décision des commissions Régionales d'Habilitation (CHR)

**Ou attestation officielle** du statut universitaire pour les Chercheurs et Enseignants Chercheurs en Psychologie

⇒ **Chèque de cotisation de 70€** établi à l'ordre de la Fédération française des Psychologues et de Psychologie ». Les étudiants (master), demandeur d'emploi, vacataires et retraités peuvent bénéficier d'un tarif réduit: 20€ sur justificatif (carte d'étudiant, attestation d'inscription ANPE, bulletin de salaire)

⇒ **Une enveloppe timbrée** avec vos noms et adresse pour l'envoi du reçu.

DOSSIER DE DEMANDE D'ADHÉSION À RETOURNER

**FFPP 92 rue du Dessous des Berges 75013 PARIS**

#### VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR LA FÉDÉRATION EN LA REJOIGNANT MAINTENANT ?

**UN TARIF DE 35€ EST DEMANDÉ PRENANT EN COMPTE L'ADHÉSION DE FIN D'ANNÉE (OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE)**

*Rejoignez la Fédération!*

**COTISATION COMPLÉMENTAIRE DE SOUTIEN :  
50 € et plus....**

**Tous les adhérents de la FFPP, qu'ils soient membres individuels, ou membres d'une organisation, peuvent ainsi témoigner de leur soutien au regroupement de toutes les forces vives de la profession.**



## Utilisation du QI : un texte qui nous interpelle

«Le psychologue est seul responsable de ses conclusions. Il fait état des méthodes et outils sur lesquels il les fonde, et il les présente de façon adaptée à ses différents interlocuteurs, de manière à préserver le secret professionnel. Les intéressés ont le droit d'obtenir un compte-rendu compréhensible des évaluations les concernant, quels qu'en soient les destinataires. Lorsque ces conclusions sont présentées à des tiers, elles ne répondent qu'à la question posée et ne comportent les éléments d'ordre psychologique qui les fondent que si nécessaire.» (article 12 du code de déontologie des psychologues).

C'est en quelque sorte en application directe de cet article que 9 psychologues cliniciens alertent la profession et au delà de la profession les utilisateurs, la presse et le public sur les abus actuels dans les usages du QI, chiffre unique, chiffre simple, chiffre résumé et résumé d'une personne de ses capacités de ses difficultés, de sa valeur subjective et sociale...(vous pouvez consulter cet article dans Le journal des psychologues septembre 2005 n° 230 [www.jdpsychologues.fr](http://www.jdpsychologues.fr))

Cet appel s'inscrit dans le contexte du colloque international « **L'intelligence de l'enfant : entre psychanalyse et neurosciences** » dont la FFPP est le principal organisateur. Il y sera question de la notion d'intelligence de l'enfant, de ses fondements, et de ses évolutions nécessaires. Mais on ne peut réfléchir entre spécialistes sur les développements les plus actuels et de sa mesure sans associer et alerter les psychologues et le pu-

blic sur les mésusages quotidiens de cette mesure, sachant qu'au terme c'est par les avancées de la recherche et de la réflexion théorique et méthodologique que nous pourrions sortir des ornières ou les mésusages du QI peuvent nous conduire.

Les auteurs de cet appel sont aussi des participants à ce colloque, et une table ronde ouverte au public y sera organisée.

Est-ce suffisant ? Non bien sûr, le problème ainsi soulevé doit être repris et les perversions de l'usage du QI doivent être combattues avec constance. C'est la raison pour laquelle les auteurs du texte ont demandé aux organisations de psychologues de se saisir de la question et de poursuivre la réflexion.

Le Conseil d'Administration Fédéral du 10 septembre de la FFPP a donc décidé de se saisir de la question et de poursuivre la réflexion avec comme point d'orgue une journée de réflexion sur le sujet le samedi 21 janvier 2006 où toutes les organisations membres de la FFPP ou non sont conviées.. Dès maintenant, elle invite toutes les coordinations régionales à organiser des rencontres avec les psychologues concernées par les enjeux d'une telle question à discuter le manifeste des 9, à élaborer des textes, et à préparer des interventions pour le colloque du 21 janvier.

Le QI fait partie de l'image d'Épinal du psychologue, à lui de montrer que ce n'est pas un instrument de show télévisé, mais un outil qu'il maîtrise.

Le Bureau Fédéral



### LOI DU 9 AOUT 2004 ARTICLE 52.....SUITE

Nous rappelions dans Fédérer 2 l'histoire de cet article 52 qui a divisé les psychologues à un moment où se mettait en place un processus unitaire de la profession et de la discipline déjà difficile en soi. Nos divisions traditionnelles se sont une fois de plus exposées. Restait l'élaboration des décrets d'application, où il nous paraissait primordial d'avancer des contenus.

Lundi 3 octobre à 17h une délégation de la FFPP sera reçue par le Pr Francis Brunel au ministère de la santé et de la solidarité où nous ferons part de nos positions. Les voici:

- Les formations théoriques et pratiques en psychopathologie sont actuellement dispensées dans les UFR de psychologie et dans les facultés de médecine .
- En psychopathologie le niveau requis est celui des master (DESS ou DEA + stage)
- La formation en psychopathologie exigée pour l'usage du titre de « psychothérapeute » doit comporter un volume équivalent au moins à celui dis-

pensé au cours des deux années de master mention psychopathologie.

- Les contenus de l'enseignement en psychopathologie doivent permettre une approche des troubles psychiques et des difficultés psychologiques qui affectent l'être humain dans sa personne et dans son existence : sémiologie, nosographie, présentations des différents modèles théoriques permettant d'en rendre compte.
- La formation pratique en psychopathologie sera assurée sous forme de travaux dirigés portant sur des situations cliniques et sous forme de stages sur le terrain dont le volume horaire est celui exigé par l'université pour l'obtention du master professionnel de psychologie spécialité psychopathologie.
- Un stage sera obligatoirement effectué dans un établissement psychiatrique , stage en responsabilité impliquant une participation effective et une mise en oeuvre des connaissances acquises en psychopathologie.

Les exigences que nous mettons à l'écriture des décrets d'application viennent dire notre opposition à une formation « light », de techniciens du psychisme faciles à encadrer .

## QI QI QI QI QI QI

**Vous vous sentez interpellés et concernés par les questions et enjeux abordés dans cet appel?**

Rejoignez les groupes de discussions proposés par les coordinations régionales où tous les psychologues (membres de la FFPP ou non sont conviés).. Nous pourrions ainsi y préparer la journée du 21 janvier 2006. Pour connaître les dates et lieux de rencontre consultez les forums des régions sur le site de la FFPP, ou envoyez un courriel aux adresses régionales.

Vous pouvez également apporter votre contribution en signant l'article du JDP sur le site [www.psy-et-QI.com](http://www.psy-et-QI.com)







**6, 7, 8 octobre 2005—Paris—Palais de la Mutualité**



**LE RENDEZ-VOUS  
DE LA PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT**



**« de la psychanalyse aux neuro-sciences »  
Actualité, clinique, psychopathologie, développement,  
théories, évaluation, éthique :  
18 conférences plénières, 12 symposia, 2 tables rondes ...  
avec les plus grands cliniciens et chercheurs  
nos idées et connaissances sur l'intelligence de l'enfant vont changer !  
Palais de la Mutualité – Paris – 6, 7 & 8 octobre 2005**



Tout le programme sur  
[www.intelligence-enfant-2005.org](http://www.intelligence-enfant-2005.org)



tél : 01 53 63 81 55 ou [congresintelligence@ffpp.net](mailto:congresintelligence@ffpp.net)

**Inscription individuelle : 150 €      membre FFPP : 130 €**  
**Formation continue : 260 €**  
**Etudiants - 2 inscriptions conjointes : 75 € x 2 (soit - 50 %)**  
**Possibilité tarif groupe (jusqu'à - 30%) : nous consulter**

**AGENDA**  
**Mercredi 21 septembre**  
 Entrevue Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

---

**Samedi 24 septembre**  
 Rencontre de la CNCDP avec le BF de 10h à 13h au siège  
 Commissions Entretiens 14h à 18h au siège

---

**Vendredi 30 septembre**  
 Commémoration des 20 ans de la loi sur le titre  
 Réunion organisée par le SNP

---

**Lundi 3 octobre à 17h**  
 Entrevue au Ministère de la Santé et des Solidarités

---

**Jeudi 6, vendredi 7 et samedi 8 octobre**  
 Congrès Intelligence de l'Enfant à la Mutualité

---

**Samedi 8 et Dimanche 9 Octobre**  
 Rencontre avec les pays membres de l'EFPA:  
 groupe de l'Europe du Sud

---

**Vendredi 21 octobre**  
 Commission nomenclatures de 10h à 13h30 au siège  
 Commission code de déontologie de 14h à 16h au siège  
 Bureau Fédéral de 16h à 20h au siège

---

**Samedi 22 octobre**  
 Commission « entretiens » de 10h à 17h au siège

---

**Samedi 21 janvier 2006**  
 Journée débat sur la question du QI à l'institut de Psychologie  
 à Boulogne Billancourt

---

**Mars 2006**  
 Journée psychologue et justice



**Abonnement à *Fédérer***

Nous le rappelons à chaque bulletin, Fédérer rencontre une audience de plus en plus large. Bel encouragement pour nous, pour le travail demandé, mais également pour la profession qui vient dire ainsi l'intérêt qu'il y a à partager une actualité où chacun peut se reconnaître... malgré des pratiques professionnelles variées. Nous formons une véritable communauté et l'ambition que nous souhaitons donner à Fédérer est d'en être le trait d'union.

La diffusion du bulletin, outre la possibilité de s'abonner pour le moment gratuitement en ligne, passe également par les organisations membres qui doivent servir de relais auprès de leurs adhérents et en proposer une diffusion dans la mesure de leurs moyens tant organisationnels que financiers. Suite à de nombreuses demandes émanant de membres de la FFPP ou de sympathisants, nous souhaitons proposer un abonnement en version papier.

Cette proposition a rencontré l'accord du CAF du 12 septembre, qui a bien saisi l'importance qu'il y avait à maintenir et encourager ce vecteur de communication appelé à se développer.

Vous trouverez ci-dessous un formulaire d'abonnement à retourner accompagné de votre règlement à l'ordre de la FFPP

Je veux recevoir Fédérer dans ma boîte aux lettres.

Nom: .....

Prénom:.....

Adresse:.....

.....

Abonnement (10 n°) de janvier à décembre  
 Adhérents 17 euros      Non adhérents 30 euros  
 prix au n°: 3 euros (pour ceux qui souhaitent démarrer l'abonnement en cours d'année)